



Compte rendu CFDT Réunion de concertation - fusion des corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Génie Rural, des Eaux et Forêts du 3 octobre 2008.

La réunion était organisée par les vice-présidents des conseils généraux, Paul Vialle et Claude Martinand, qui sont chargés de faire des propositions aux ministres sur le statut du futur corps. Étaient invités des représentants des syndicats : CFDT, AIPC, SNIGREF, CGT- FSU

Pour la CFDT étaient présents : Dominique THON, Jean-Louis BOURNAUD, Jean Guy MONNOT, Philippe HEDRICH et Evelyne POREE

Calendrier et précipitation

Le rapport doit être rendu par les vice-présidents pour le 15 octobre 2008. Il sera examiné en réunion interministérielle le 21. Ensuite, le projet de décret devra être soumis aux CTP de chaque ministère, au conseil de la fonction publique et recevoir l'avis du conseil d'État. L'objectif affiché est celui d'une entrée en vigueur de la fusion pour le 1er janvier 2009. Cette date sera vraisemblablement dépassée mais le rythme de préparation restera très soutenu.

Position CFDT: *il est dommage que la concertation avec les représentants du personnel soit réduite au minimum. Seulement deux réunions avant la remise du rapport définitif, pas de diffusion de documents de travail ni du rapport provisoire établi en juillet. Aucun débat sur les missions du corps ni sur la formation initiale. La préparation de la fusion des corps des Ponts et Chaussées, de la Météorologie, de l'Aviation civile et des ingénieurs Géographes avait donné lieu à une concertation plus satisfaisante et plus approfondie.*

Explication donnée : vu les délais très courts, il était difficile d'en faire plus. Les IG se sont limités à ce qui se trouvait sur le chemin critique pour la sortie du statut et ont remis à plus tard des thèmes essentiels comme la formation qui pourront être abordés avec plus d'échanges. Les secrétaires généraux sont opposés à la diffusion du rapport.

Nom du futur corps

L'expression des ingénieurs montre leur attachement à une dénomination qui ne soit pas seulement le reflet d'une appellation toute transitoire de leur ministère et traduise la continuité historique des corps. Les hypothèses du type ingénieurs de l'aménagement, ingénieurs du développement durable ou ingénieurs des territoires paraissent trop liées à l'actualité, vagues, difficilement traduisibles et méconnaissent le volet agricole. L'appellation ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts répondrait mieux au souci d'identité des ponts et chaussées mais bien loin de la Météo, de l'Aviation civile et de l'IGN.

Gouvernance

Un pilotage unique et interministériel du corps est acquis et sa gestion pourrait être confiée à un service à compétence nationale créé dans ce but.

Un chef de corps sera désigné comme c'est le cas actuellement pour le GREF. L'idée d'une alternance entre les vice-présidents des conseils généraux est envisagée mais n'est pas la seule hypothèse, ce pourrait aussi être un membre du bureau de l'un des conseils généraux. Ce chef de

corps aura une autorité morale et dans la stratégie du corps. Il présiderait une commission d'orientation et de suivi du corps analogue à ce qui se fait actuellement pour le GREF. L'étendue réelle de ses compétences fait débat avec les secrétaires généraux.

La CAP serait présidée par les secrétaires généraux des deux ministères. Il n'y aurait pas de CAP locales pour les ministères ou pour les établissements qui leur permettrait de fractionner le corps (cf. ce qui se fait actuellement à l'ONF).

Position CFDT: *Souhait d'un fonctionnement unitaire du corps et que les ingénieurs puissent bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil personnalisé dans leur carrière.*

Démographie et recrutements

Les deux corps comptent aujourd'hui environ 4000 ingénieurs en position normale d'activité ou en détachement. Chaque année, il y a environ 135 départs en retraite et 25 autres départs. L'application d'un ratio d'un départ en retraite remplacé sur deux conduirait à un recrutement annuel de l'ordre de 90 ingénieurs. Cette valeur pourrait être encore abaissée en échange d'améliorations statutaires (-40% évoqués).

Ce raisonnement a toutefois deux limites importantes : l'essaimage et les postes en collectivités locales.

Le flot de l'essaimage varie fortement d'une année à l'autre. Il touchait moins les IGREF que les IPC mais ce n'est plus le cas sur la période récente. Il ne reste presque plus d'ingénieurs de certaines promotions du recrutement externe pour les IPC et « l'évaporation » est très forte dès le début de carrière..

Le renforcement des départs vers les collectivités locales est en débat: de nombreux élus souhaitent élever le niveau de leur recrutement. Des discussions sont en cours avec le ministère de l'intérieur-DGCL et la fonction publique territoriale sur la formation par l'État de fonctionnaires destinés à alimenter les collectivités. Ce débat est apparenté à celui sur le positionnement du réseau scientifique et technique. Cependant, les associations d'ingénieurs territoriaux voient ces parachutages d'un mauvais oeil.

Position CFDT: *Le remplacement sur des critères de vacances de postes budgétaires n'a pas de sens si on ne réfléchit pas préalablement aux besoins en terme de postes d'encadrement supérieur et d'expertise à confier aux ingénieurs du corps. La décentralisation et les réformes de l'État en cours font disparaître de nombreux postes d'encadrement.*

Les voies de recrutement reprendraient les filières actuelles des deux corps: une forte majorité de recrutements externes issus de l'X, des ENS et de l'Agro (80% au moins) complétés par des recrutements d'autres écoles et par un recrutement externe sur titres et travaux. La promotion interne pourrait varier de 28% à 40%, soit les valeurs actuelles respectives pour les IGREF et les IPC, avec les deux voies du concours professionnel et de la liste d'aptitude. Si le recrutement global diminue, un taux inchangé se traduira par des perspectives réduites pour les ingénieurs des travaux.

Position CFDT: *Le recrutement sur titres et travaux doit correspondre à une véritable troisième voie permettant d'accueillir régulièrement des professionnels ou experts reconnus à un niveau correspondant à celui de la liste d'aptitude. Ce ne doit pas être un recrutement d'appoint de jeunes diplômés.*

La possibilité de prendre en considération l'expérience professionnelle à l'extérieur lors des recrutements, et d'une promotion rapide au grade d'ingénieur en chef est une condition pour attirer des candidats de bon niveau. Le recrutement direct au deuxième niveau de grade, possible chez les chercheurs, nécessiterait une loi.

La possibilité d'imposer une mobilité statutaire analogue à celle des administrateurs civils est envisagée.

L'AIPC formule également le souhait que les années passées en disponibilité en entreprise soient comptabilisées dans la suite de la carrière... ce qui suscite des réserves de la part des vice présidents.

Déroulement des carrières et rémunérations

Les améliorations concernent essentiellement les ingénieurs du GREF qui bénéficieront d'un avancement plus rapide et d'un régime indemnitaire aligné sur celui des Ponts. Le coût de la réforme est estimé à 13 millions d'euros par an (*) dont 1/5 pour le déroulement de carrière et 4/5 pour l'indemnitaire. Le ministère de l'agriculture devra seul supporter le coût de la fusion des corps et il se montre réticent car cette mesure empêcherait toute autre amélioration statutaire pour ses autres corps pendant les trois prochaines années.

L'accès à la hors échelle E sera vraisemblablement ouvert pour un nombre limité d'IG, mesure à caractère symbolique et peu coûteuse qui serait plus que compensée par un tour de vis supplémentaire sur les recrutements.

Position CFDT: *Il ne serait pas normal, et très impopulaire, de faire supporter le coût de la fusion par les autres corps du ministère de l'agriculture. Si on étend ce raisonnement à toutes les catégories, il sera impossible d'arriver à des fusions de corps généralisées car les ministères les plus pauvres n'auront jamais les moyens de financer l'alignement de leurs corps sur les plus riches sur leurs crédits propres.*

Réponse: les arbitrages budgétaires en terme de dépenses de personnel ont été rendus pour les trois ans à venir et ne laissent pas de marge pour procéder autrement dans l'affectation aux ministères.

La convergence entre les situations des IGREF et des IPC se fera :

- automatiquement à la sortie du décret pour les avancements liés à l'ancienneté (reclassement sur les nouveaux échelons des IC et IG ayant l'ancienneté requise pour prétendre aux échelons supérieurs),
- progressivement par l'accélération des passages de grades pour les anciens IGREF.

Il est important que cette convergence puisse se faire rapidement par application d'une phase transitoire de rattrapage des IGREF. Si le processus s'éternise, il aboutira inévitablement à une situation moyenne donc défavorable aux IPC.

La convergence du régime indemnitaire devra également être rapide car elle peut créer des difficultés humaines et juridiques dans les services où les ingénieurs des deux origines se côtoieront, et notamment dans les services déconcentrés.

Le nouveau statut serait aussi l'occasion de résorber lentement les décalages de versement du régime indemnitaire que connaissent actuellement les IPC en appliquant le versement sans différé aux nouveaux entrants ou aux retours.

Comme c'est déjà le cas pour les IPC, la promotion au grade d'ingénieur général n'entraînerait pas automatiquement l'appartenance à l'un des conseils généraux et la poursuite de carrière sur des postes à responsabilités serait encouragée.

(*) Après vérification, le coût pour le MAP serait d'environ 7,5 M€ en année pleine, et seulement 10 % environ en 1^{ère} année – reclassement seul -

Formation initiale

Le sujet n'est abordé que très (trop) rapidement. Un passage au niveau D de la formation initiale des jeunes recrutés externes semble inéluctable pour qu'ils soient reconnus à l'international et

dans les milieux d'experts. L'ENPC et l'AgroParisTech seront consultés sur la possibilité de doctorats à caractère plus technique. La formation de type mastère de management public viendrait en formation continue après quelques années de pratique professionnelle.

Reste à faire

Plusieurs sujets essentiels n'ont pas été ou mal été traités jusqu'ici. Des approfondissements seront nécessaires notamment sur:

- les missions,
- la formation,
- les flux,
- les règles de gestion et le fonctionnement autour du chef de corps.

Les représentants du personnel souhaitent que de nouvelles réunions de concertation puissent être programmées. Les vice-présidents donnent leur accord de principe mais n'arrêtent pas de date !!!

Coordonnées des correspondants CFDT au MEEDDAT et à l'Agriculture

Dominique THON..... dominique.thon@developpement-durable.gouv.fr
Marie Christine PREMARTIN..... marie-christine.premartin@developpement-durable.gouv.fr
Monique NOVAT monique.novat@ developpement-durable.gouv.fr
Philippe HEDRICH..... philippe.hedrich@educagri.fr
Jean Guy MONNOT jean-guy.monnot@agriculture.gouv.fr
Jean Louis BOURNAUD..... jean-louis.bournaud@agriculture.gouv.fr